

À une séance ordinaire du Conseil du Village de Pointe-Fortune, tenue le 6 juillet 2020 via téléconférence, à 19h30 heures, sont présents mesdames les conseillères Christiane Berniquez et Marie-France Daoust, et messieurs les conseillers, Claude Trudel, Gilles Deschamps et Kenneth Flack tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire François Bélanger.

Madame la conseillère Lucie Lacelle ayant démissionné de son poste. Le poste de conseillère au siège #4 est maintenant vacant.

Monsieur Jean-Charles Filion, directeur général et trésorier assiste à la rencontre et agit comme secrétaire.

Assistance : 0

Résolution numéro 20-07-85

TENUE DE LA RÉUNION ORDINAIRE VIA TÉLÉCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 jusqu'au 29 mars 2020, le décret 388-2020 du 29 mars 2020 jusqu'au 7 avril 2020, le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 jusqu'au 16 avril 2020, le décret 460-2020 du 15 avril, jusqu'au 24 avril 2020, le décret 478-2020 du 22 avril jusqu'au 29 avril 2020, le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 jusqu'au 6 mai 2020, le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 jusqu'au 13 mai 2020, le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 jusqu'au 20 mai 2020, le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 jusqu'au 27 mai 2020, le décret numéro 544-2020 jusqu'au 3 juin 2020, le décret 593-2020 jusqu'au 17 juin 2020, le décret 667-2020 jusqu'au 30 juin 2020 et le décret 690-2020 jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil, du directeur général et trésorier que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-028 du 25 avril 2020 qui abroge le dixième alinéa de l'arrêté 2020-004, qui est remplacé par le paragraphe suivant :

QUE toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil, le directeur général et trésorier puissent y participer par téléconférence.

QUE l'enregistrement de cette séance ordinaire soit publié sur le site internet municipal dès que ce sera possible suivant la tenue de la réunion ordinaire.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-86

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

Le conseil vote pour que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-87

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

Une copie du procès-verbal du 1er juin 2020 a été remise à chaque membre du conseil. Tous les conseillers présents déclarent l'avoir lu, et dispensent le directeur général d'en faire lecture.

Le conseil vote pour que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020 soit adopté.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-88

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT ET APPROBATION DES COMPTES
PAYABLES AU 6 JUILLET 2020**

Je soussigné, Jean-Charles Filion directeur général et secrétaire trésorier certifie sous mon serment d'office, qu'il y a des crédits suffisants aux postes budgétaires pour payer les comptes déposés à la présente séance.

Jean-Charles Filion, directeur général
et secrétaire-trésorier

Le conseil approuve le paiement des comptes à payer au 6 juillet 2020 pour la somme totale de 41 588.95 \$. La liste des comptes à payer est disponible pour consultation à l'Hôtel de ville.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE ET DES DOCUMENTS REÇUS

Aucune correspondance ou documents reçus.

Résolution numéro 20-07-89

**AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LES DEUX DERNIERS VERSEMENTS DES
FRAIS RELIÉS AUX SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION D'UNE PARTIE DE
LA RUE BOIS-DE-BOULOGNE, DE LA RUE DE L'ÉGLISE ET D'UNE PARTIE DE
LA RUE NANTEL**

- CONSIDÉRANT la résolution 20-03-39 adoptée à la séance ordinaire du 2 mars 2020, par laquelle le conseil octroyait le contrat pour les services professionnels d'ingénierie pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne et de la rue De l'Église à la firme Shellex infrastructures;
- CONSIDÉRANT l'ajout de 1 850.00\$, (taxes en sus) à la demande du directeur général pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réfection d'une partie de la rue Nantel et approuvé le 15 avril 2020;
- CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet fait partie de la programmation pour le transfert aux municipalités de la taxe d'accise sur l'essence (TECQ) 2019-2023;
- CONSIDÉRANT la facture 13473 au montant de 4 550.00\$, (taxes en sus) reçue le 29 mai 2020, par la firme Shellex infrastructures, correspondant à 25% des frais reliés à la préparation des plans et devis des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église et d'une partie de la rue Nantel;

CONSIDÉRANT la facture 13502 au montant de 8 175.00\$, (taxes en sus) reçue le 10 juin 2020, par la firme Shellex infrastructures, correspondant à 50% des frais reliés à la préparation des plans et devis des travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église et d'une partie de la rue Nantel et donc au dernier paiement de ces services.

PAR CONSÉQUENT
IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil approuve le paiement de la facture 13473 au montant de 4 550.00\$, (taxes en sus) reçue le 29 mai 2020 et de la facture 13 502 reçue le 10 juin 2020, par la firme Shellex infrastructures.

QUE le paiement de ce projet soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-07-90

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR DES TRAVAUX DE FINITION D'ACCOTEMENTS SUR LA RUE CHARETTE

CONSIDÉRANT L'octroi du contrat par le directeur général Les Pavages Asphaltech Inc. pour des travaux de finition d'accotements sur la rue Charette le 7 novembre 2019;

CONSIDÉRANT la facture # 456866 au montant de 1 230.00\$, (taxes en sus) pour des travaux de finition d'accotements sur la rue Charrette.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil autorise le paiement à Les Pavages Asphaltech Inc. de la facture # 456866 pour des travaux de finition d'accotements sur la rue Charette, au montant de 1 230.00\$, (taxes en sus).

Ce montant soit imputé au programme de transfert de la taxe d'accise (TECQ) 2019-2023.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-91

AUTORISATION DE CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR UTILISATION DE LA TOILETTE DE LA MARINA

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire de la marina a installé une toilette extérieure pour ses clients;

CONSIDÉRANT QUE la marina doit défrayer des coûts additionnels, dû principalement aux touristes sur le territoire.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil remette au propriétaire de la marina un montant de 350.00\$ à titre de contribution municipale pour les coûts additionnels pour l'été 2020.

Un montant à cet effet est prévu au budget 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

Résolution numéro 20-07-92

DÉSIGNATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉVALUATION DE RENDEMENT RELATIVEMENT À L'EXÉCUTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET ÉPANDAGE D'ABRASIFS SUR LES CHEMINS ET RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE POINTE-FORTUNE

CONSIDÉRANT QUE la résolution 20-06-80 adoptée le 1er juin 2020 a mis fin au *contrat de déneigement et épandage d'abrasifs sur les chemins et rues de la municipalité de Pointe-Fortune* conclut avec l'entreprise AEL Expert;

CONSIDÉRANT QUE ce contrat était d'une durée de trois saisons fermes (2017-2018; 2018-2019; 2019-2020) et d'une saison optionnelle (2020-2021);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis par courriel à l'entreprise AEL Expert, une copie de cette résolution le 2 juin 2020;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 935, alinéa 2.01 du Code municipal du Québec, le conseil doit désigner une personne pour produire une évaluation de rendement pour tout contrat octroyé par la municipalité.

IL EST RÉSOLU,

QUE Le directeur général de la municipalité, Monsieur Jean-Charles Filion, soit désigné afin de produire une évaluation du rendement de l'entreprise AEL Expert relativement à l'exécution du *contrat de déneigement et épandage d'abrasifs sur les chemins et rues de la municipalité de Pointe-Fortune* pour les saisons 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020.

QUE Cette évaluation soit consignée dans un rapport écrit.

QUE Une copie de ce rapport écrit soit transmis par le directeur général à l'entreprise AEL Expert dans les 60 jours suivant la fin du contrat, laquelle bénéficiera alors de 30 jours pour transmettre ses commentaires à la Municipalité.

QUE Suite à la réception des commentaires de AEL Expert, le directeur général soit autorisé à soumettre le rapport d'évaluation final aux membres du conseil pour approbation.

QUE Une copie certifiée conforme de l'évaluation approuvée par le conseil soit alors transmise par la Municipalité à l'entreprise AEL Expert.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-93

OCTROI DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA RUE BOIS-DE-BOULOGNE, DE LA RUE DE L'ÉGLISE, D'UNE PARTIE DE LA RUE NANTEL, D'AJOUT DE DOS D'ÂNE PERMANENT SUR LA RUE CHOUINARD ET DE RÉHABILITATION DU PONCEAU DU RUISSEAU À CHARENTE SOUS LA ROUTE 342

CONSIDÉRANT QUE les projets ont été approuvés et que les fonds seront pris à même le programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023;

CONSIDÉRANT la résolution 20-06-79, par laquelle le conseil mandait la firme Shellex Infrastructures pour aller en appel d'offre pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charente sous la route 342;

CONSIDÉRANT QUE cinq (5) soumissions ont été déposées le 25 juin 2020 soit :

<u>Soumissionnaires</u>	<u>Prix (taxes en sus)</u>
Ali excavation	627 271.76\$
Les Entreprises C. Sauvé Inc.	688 758.91\$
Dragon Construction	704 540.00\$
Pavages Vaudreuil Ltée.	660 688.00\$
Pavages D'Amour Inc.	449 835.00\$

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des soumissions ont été analysées et quatre (4) ont été évaluées conformes par la firme Shellex Infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE Pavages D'Amour Inc. est le plus bas soumissionnaire et que la soumission déposée est conforme.

IL EST RÉSOLU,

QUE le conseil octroi à Pavages D'Amour Inc. le contrat pour les travaux de réfection d'une partie de la rue Bois-de-Boulogne, de la rue De l'Église, d'une partie de la rue Nantel, d'ajout de dos d'âne permanent sur la rue Chouinard et de réhabilitation du ponceau du ruisseau à Charente sous la route 342, au coût total de 449 835.00\$, (taxes en sus).

QUE les coûts de ce mandat soient imputés au programme de transfert de la taxe d'accise 2019-2023.

QUE les travaux soient complétés le plus tôt possible après l'adjudication du contrat.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Résolution numéro 20-07-94

DÉROGATION MINEURE POUR LE 209, MONTÉE INTER-PROVINCIALE

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-34, présentée le par le propriétaire du 209, Montée Inter-Provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment accessoire qui fait l'objet de la présente demande a été autorisé en vertu du permis numéro 96-05 et que les travaux ont été effectués de bonne foi;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de la présente demande de dérogation mineure ne porte aucunement atteinte à la jouissance, par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE les frais de \$300.00 ont été acquittés par le requérant;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire actuel désire démolir la résidence principale et transformer le bâtiment accessoire en résidence principale;

CONSIDÉRANT le délai d'affichage de 15 jours en vertu du règlement numéro 117;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure est pour rendre conforme la résidence principale située sur le lot 4 024 753 et régulariser la situation concernant la marge latérale sud existante, qui est à 1.76 mètres au lieu du 2 mètres tel qu'exigé à l'annexe C du règlement de zonage numéro 276;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure a été affichée du 15 juin au 6 juillet 2020.

IL EST RÉSOLU,

QUE suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) le conseil approuve la demande de dérogation mineure numéro 2020-34 visant à régulariser la marge latérale sud existante, qui est à 1.76 mètres au lieu du 2 mètres tel qu'exigé à l'annexe C du règlement de zonage numéro 276.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-07-95

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPAL CAMPS DE JOUR- RIGAUD

ATTENDU QUE la municipalité de Pointe-Fortune n'a pas de camp de jour municipal et que certains citoyens pourraient demander de s'inscrire au camp de jour de Rigaud;

ATTENDU l'obligation d'accommodement raisonnable des camps de jour à l'endroit des enfants en situation de handicap requérant des soins de santé stipulée par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, et ce, en conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne;

ATTENDU QUE si la Ville de Rigaud accepte les enfants non-résidents à son camp de jour, elle doit accepter également les enfants avec des handicaps nécessitant un accompagnement individuel;

ATTENDU QUE la Ville de Rigaud est disposée à engager un accompagnateur pour un enfant non-résident, mais que la rémunération de cet employé doit être défrayée par la Ville de résidence;

ATTENDU QUE les parties désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente en ce qui a trait au camp de jour de la Ville de Rigaud;

CONSIDÉRANT L'entente intermunicipal pour le camp de jour présenté par la ville de Rigaud au conseil le 30 juin 2020.

EN CONSÉQUENCE
IL EST RÉSOLU,

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Pointe-Fortune, l'entente intermunicipal camps de jour Rigaud rétroactivement au 29 juin 2020.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez		X
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.

Résolution numéro 20-07-96

PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION AU PROJET D'INNOVATION CULTURELLE DU CONSEIL DES ARTS ET DE LA CULTURE DE VAUDREUIL-SOULANGES

CONSIDÉRANT la lettre d'appui envoyé à l'Actuel le 4 septembre 2019, dans laquelle le conseil appuyait le projet communautaire de création d'œuvres contemporaines permanentes réalisé par les élèves du volet « Arts plastiques » de l'école secondaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT l'engagement pris par le conseil dans cette même lettre de contribuer au projet par une contribution de 300.00\$ et que l'œuvre réalisé soit installé dans la municipalité;

IL EST RÉSOLU,

Que le conseil remette à l'Actuel le montant de 300.00\$ pour le projet d'Innovation Culturelle du Conseil des Arts et de la Culture de Vaudreuil-Soulanges.

Ce montant est prévu au budget 2020 pour les organismes reliés aux arts et à la culture.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucunes questions.

AUTRES SUJETS

Aucuns autres sujets.

Résolution numéro 20-07-97

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés la levée de la séance est votée à 19h52.

		POUR	CONTRE
Maire	François Bélanger		
Conseiller siège #1	Claude Trudel	X	
Conseillère siège #2	Marie-France Daoust	X	
Conseillère siège #3	Christiane Berniquez	X	
Conseillère siège #4			
Conseiller siège #5	Gilles Deschamps	X	
Conseiller siège #6	Kenneth Flack	X	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

François Bélanger, maire

Jean-Charles Filion, directeur général